11/12/2017 Article n° 107902



L'abonnement à News Tank est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank.

Culture Imprimé par Maud Le Garzic Vieira Contim pour son seul usage (ab. n° 19439)

ANdÉA: « Inviter chaque acteur des écoles d'art à personnaliser notre charte contre le harcèlement »

Paris - Publié le mardi 5 décembre 2017 à 14 h 40 - Actualité n° 107902

- Saluer « vivement » le courrier de Françoise Nyssen, ministre de la Culture, en date du 03/11/2017, invitant les 99 établissements d'enseignement supérieur sous sa tutelle à élaborer une charte prévoyant des actions concrètes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et pour prévenir les violences et le harcèlement sexuel,
- Inviter chaque acteur et actrice de la communauté des écoles supérieures d'art et de design à personnaliser, de manière concertée en interne, la charte commune de l'<u>ANdÉA</u> sur le sujet adoptée par l'<u>AG</u> de l'association le 30/03/2015 et l'assortir de dispositifs concrets, telle est la réaction de l'ANdÉA, à la suite des propositions du ministère de la Culture pour lutter contre le harcèlement, le 04/12/2017.

« L'ANdÉA a déjà entamé ce travail depuis 2014 au sein d'une commission spécifique constituée d'étudiantes et d'étudiants, de professeurs, de personnels administratifs et de directrices et directeurs. Outre la charte, une campagne de sensibilisation contre le harcèlement a été menée dans les établissements, une rubrique ajoutée sur le site Internet de l'association et un poste de référent "discriminations et harcèlement" créé. Ce dernier est occupé par Jean-Michel Géridan, directeur de l'École supérieure d'art de Cambrai (Nord) et vice-président de l'ANdÉA en charge de la formation, élu le 14/11/2017 », précise l'association.

L'ANdÉA a également participé en tant que partenaire au colloque international intitulé « Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : de la prise de conscience à la prise en charge », organisé notamment par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et l'ANEE, à l'université Paris Diderot (Paris 13^e) le 04/12/2017.

11/12/2017 Article n° 107902

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art



- Association fédérant la totalité des 45 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac plus 3 et Bac plus 5
- Créée en 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art
 - Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012
- Missions:
- plateforme de réflexion
- instance de proposition
- force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.
- Présidence collégiale jusqu'en mars 2018 assurée par les quatre vice-présidents :
- Jean-Michel Géridan, vice-président chargé de la formation et directeur de l'École supérieure d'art et de communication de Cambrai
- Stéphane Sauzedde, vice-président chargé de la recherche et directeur de l'École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy
- Muriel Lepage, vice-présidente chargée des relations avec les collectivités territoriales et directrice de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole
- Bernhard Rüdiger, vice-président chargé de l'international, artiste, et enseignant à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.
- Contact: Maud Le Garzic Vieira Contim

• Tél: 06 26 38 82 84

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art 32 rue Yves Toudic 75010 Paris - FRANCE

Téléphone: 06 26 39 92 84







Fiche n° 383, créée le 27/09/13 à 13:23

© News Tank Culture 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »